

Rapporteur : Mme ROUSSET

47873

18 - Environnement

**Attribution d'une subvention au Centre européen d'entreprise et d'innovation
Bretagne compétitivité**

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative au budget de fonctionnement Environnement - transition écologique et énergétique, eau et assainissement ;

Expose :

En 2017, la Commission permanente a approuvé le soutien de la collectivité au concours Crisalide écoactivités, par une subvention de 5 000 € au bénéfice de son organisateur, le Centre européen d'entreprise et d'innovation Creativ.

Dans la continuité d'un partenariat plus ancien, ce soutien, en application des dispositions de la loi NOTRe, avait été repositionné dans le champ extra-économique, au profit du développement durable en l'orientant vers l'innovation sociale et la biodiversité et en réduisant la subvention annuelle.

Sur ces bases, ce soutien a été reconduit depuis chaque année par la délibération globale du budget de fonctionnement Environnement - transition écologique et énergétique, eau et assainissement.

En 2021, les sociétaires du Centre européen d'entreprise et d'innovation Creativ ont décidé de refondre ses statuts et de se rapprocher de l'ARIST au sein d'une structure nouvelle, le Centre européen d'entreprise et d'innovation Bretagne Compétitivité. Cette transformation a pris effet en 2022.

Toutefois le concours Crisalide écoactivités (16^{ème} édition en 2023-2024) poursuit la même orientation forte de transition écologique (thématiques des rencontres de juin 2022 : enjeux de l'autonomie énergétique des territoires, design biomimétique, énergie neutre en carbone, etc.).

Le Centre européen d'entreprise et d'innovation Bretagne Compétitivité a fait parvenir au Département une demande de subvention le 8 décembre 2022 pour un montant de 5 500 €, pour le soutien de la 16^{ème} édition de ce concours.

L'Assemblée départementale ayant décidé en février dernier l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour le 16^{ème} concours Crisalide écoactivités au Centre européen d'entreprise et d'innovation Creativ désormais éteint, il est proposé d'accorder le bénéfice de ce soutien au Centre européen d'entreprise et d'innovation Bretagne Compétitivité.

Pour 2024, ce soutien sera réexaminé au regard des évolutions de la nouvelle structure.

Les crédits correspondants sont réservés sur la ligne budgétaire 65-91-6574.119 - P43.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € au Centre européen d'entreprise et d'innovation Bretagne Compétitivité pour l'organisation du 16^{ème} concours Crisalide écoactivités, détaillée dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme LE FRÈNE

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231276

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation